

Paysage JEV

LES MODULES DU CQP

Cinq modules obligatoires

- **Module 1**
Participation à l'organisation de chantier
- **Module 2**
Réalisation des travaux préparatoires
- **Module 3**
Construction des ouvrages paysagers
- **Module 4**
Utilisation et entretien des matériels motorisés de chantier.
- **Module 5**
Communication professionnelle avec la clientèle.

Deux modules optionnels*

- **Module 1**
Mise en place d'aires de jeux et de loisirs
- **Module 2**
CACES
- **Module 3**
Travail de la pierre
- **Module 4**
Installation d'ouvrages décoratifs
- **Module 5**
Installation d'ouvrages écologiques
- **Module 6**
Mise en œuvre de l'eau dans les aménagements paysagers
- **Module 7**
Mise en place d'ouvrages en bois

*Chaque candidat au CQP doit choisir deux modules optionnels parmi les sept proposés

Bon à savoir

Les référentiels professionnels et de certification ou le dossier de VAE sont téléchargeables sur www.fafsea.com, espace **Outils et formulaires**. Pour plus d'informations, prenez contact avec votre délégation régionale du FAFSEA, dont les coordonnées sont disponibles au 01 70 38 38 38 ou sur www.fafsea.com, espace **Contacts régionaux**.

Un certificat pour construire

L'aménagement paysager est un secteur en pleine croissance, où les entreprises misent de plus en plus sur la formation des salariés. Conçu avec les professionnels, déjà lancé en Bretagne et en Rhône-Alpes et bientôt en Lorraine et en Pays de la Loire, le CQP (Certificat de qualification professionnelle) Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers vient compléter l'offre existante.

Aujourd'hui, les entrepreneurs du paysage poursuivent leur développement et leur modernisation. La construction d'ouvrages paysagers constitue un pôle d'activité dont la forte croissance est parfois freinée par un manque de main-d'œuvre qualifiée. Pourtant, le terrain avait déjà été enrichi par une RPP (Reconnaissance paritaire professionnelle) intitulée Maçon du paysage. Mais dans le cadre d'un aménagement global, les constructions paysagères sont très diversifiées et parfois complexes. Elles intègrent les activités liées aux ouvrages en bois, au travail de la pierre ou encore à la décoration ou à l'éclairage de jardin. "Nous avons enrichi et retravaillé le dispositif des RPP en restant dans une logique de qualification et d'embauche, pour aboutir au CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers. Il s'agit d'une certification construite par des

professionnels pour des professionnels", souligne François Bizais, consultant à la direction recherche et développement du FAFSEA.

Une palette de compétences

Couvrant l'ensemble des fonctions nécessaires sur un chantier, ce CQP exige de passer avec succès sept modules (cinq constituant le cœur de métier et deux optionnels – voir encadré) devant un jury paritaire, composé de professionnels mandatés par la CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi).

"Les modules optionnels sont en adéquation avec les types d'ouvrages mis en œuvre dans un aménagement paysager, explique François Bizais. Les professionnels souhaitent mettre en avant les nouvelles technologies et les besoins émergents, comme les bassins écologiques par exemple."

Ce CQP s'adresse aussi bien à des salariés, à



son avenir



des jeunes de 16 à 25 ans sortant du système scolaire ou à des demandeurs d'emploi. Il peut être obtenu par une formation en alternance, via le plan de formation ou par le biais de la VAE (Validation des acquis de l'expérience) sous réserve d'avoir trois ans d'expérience en lien avec l'activité. Une combinaison des deux formules est aussi possible, mais pour obtenir le CQP tous les modules doivent être validés sur une période maximale de cinq ans.

Un véritable engouement

Première à mettre en œuvre ce CQP, la Bretagne a retenu parmi les 7 modules optionnels, ceux relatifs au Travail de la pierre et à la Mise en place d'ouvrages en bois. Autre particularité : l'examen final du CQP – qui s'est déroulé début juillet – comportait une épreuve héritée de la formation RPP. "Les professionnels tenaient à la conserver dans le cadre du CQP", rappelle Françoise Cuccuru, conseillère formation à la délégation Bretagne du FAFSEA. Durant trois jours, les candidats ont donc réalisé un ouvrage paysager de démonstration à partir d'un plan : une manière pour les jeunes de valoriser leur savoir-faire en

fin de parcours de formation et pour le jury d'apprécier les compétences de chacun. La session 2007/2008 s'annonce bien avec plusieurs contrats de professionnalisation et un salarié en contrat à durée indéterminée, qui va suivre le parcours dans le cadre d'un CIF. Le succès est tel que la prochaine session compte déjà 18 inscrits. Certains ateliers pratiques, irréalisables au-delà de 12 participants, vont donc être dédoublés.

En Rhône-Alpes, ce CQP arrive à point. "Depuis 1994, une quinzaine de salariés sont formés chaque année sur ces différents thèmes. Dans la région, le secteur du paysage a enregistré une très forte progression en termes de masse salariale. Le CQP a démarré en janvier et il répond à une réelle attente de nos professionnels", souligne Isabelle Bichet, conseillère formation à la délégation Rhône-Alpes du FAFSEA. La Lorraine et les Pays de la Loire, vont suivre sans tarder...

Et si jusqu'à présent tous les candidats au CQP sont passés par la case formation, il reste maintenant à susciter des vocations chez les salariés expérimentés qui, grâce à la VAE, peuvent faire certifier leurs compétences ! ■

OUTILS ET MÉTHODES

Répondre aux besoins des professionnels

Interview de Jean-Pierre Ruelle, responsable Emploi Formation de l'UNEP (Union nationale des entrepreneurs du paysage) pour la Bretagne et membre du jury du CQP Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers.

Quel intérêt présente ce CQP pour la profession ?

"Ce certificat présente deux intérêts majeurs. Le premier est de fournir un référentiel en adéquation avec les besoins des entreprises. La qualification des salariés permet de répondre aux demandes du marché et de mieux suivre les évolutions technologiques. Le second intérêt est sa capacité à évoluer. Il peut être réajusté selon les besoins en compétences des professionnels."

Quel bilan tirez-vous de la création de ce CQP ?

"C'est une expérience très positive. Nous avons su créer un « tripode vertueux » où chacun apporte son savoir-faire : les professionnels connaissent les besoins du marché et les compétences nécessaires pour y répondre ; les centres de formation garantissent la technique pédagogique ; enfin, le FAFSEA apporte son savoir-faire pour bâtir les référentiels, contribuer à la mise en œuvre et au suivi de la formation."

